



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME

**Diplôme national de 1^{er} cycle en sciences et techniques de
l'agronomie, dénommé « bachelor agro »**

**« SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'AGRONOMIE POUR LA
FORMATION »**

Version du 9 septembre 2025



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. REFERENTIEL D'ACTIVITES | 3 |
| 5. Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel | 4 |
| 6. Emplois visés par le diplôme | 11 |
| 7. Fiche descriptive d'activités (FDA) | 17 |
| 8. Liste des situations professionnelles significatives et finalités du travail | 20 |
| 2. REFERENTIEL DE COMPETENCES | 21 |
| 1. Liste des compétences attestées par le diplôme | 22 |
| 2. Blocs de compétences transversales | 24 |
| 3. Blocs de compétences communes aux différentes mentions du bachelor agro | 25 |
| 4. Blocs de compétences spécifiques à la mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation » | 27 |
| 3. REFERENTIEL D'EVALUATION | 29 |
| 1. Modalités et critères d'évaluation des différents blocs | 30 |
| 2. Evaluation des blocs transversaux | 31 |
| 3. Critères d'évaluation des blocs communs au « bachelor agro » | 32 |
| 4. Critères d'évaluation des blocs spécifiques à la mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation » | 34 |
| 4. REFERENTIEL DE FORMATION | 35 |
| 1. Recommandations sur la mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation » | 36 |
| 2. Conditions d'atteinte des compétences pour les blocs spécifiques à la mention | 37 |

REFERENTIEL D'ACTIVITES

Le référentiel d'activités du bachelor agro mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation », décrit les emplois de niveau 6 exercés par des femmes et des hommes dans les secteurs de l'enseignement agricole.

Le référentiel d'activités est composé de quatre parties :

- *la première partie fournit les informations relatives au contexte socio-économique du/des secteur(s) professionnel(s) concerné(s) ;*
- *la deuxième partie présente les emplois visés par le diplôme et leurs descriptions ;*
- *la troisième partie est constituée de la fiche descriptive d'activité (FDA) ;*
- *la quatrième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.*

5. Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

Le secteur de l'enseignement agricole est un pilier important de politique publique et un levier majeur pour préparer les futures générations de professionnels du monde agricole (agriculteurs, techniciens...) aux enjeux et à la gestion complexe de leurs environnements professionnels. Englobant les différents champs de l'agriculture, des sciences économiques et sociales jusqu'aux disciplines professionnelles techniques (productions animales, productions végétales, agroéquipements, etc.), il sera nécessaire de former suffisamment d'enseignants qualifiés pour permettre aux générations à venir de s'emparer de ces dynamiques et d'en devenir les acteurs de demain.

1.1. Caractéristiques du secteur professionnel

Résumé 1.1 :

L'enseignement agricole naît de manière officielle en 1848 et se voit confier formellement à la charge du ministère en charge de l'agriculture en 1962. Aujourd'hui, il regroupe plus de 12 000 personnels enseignants à travers 800 établissements dans toute la France afin de répondre aux 6 missions qui lui sont conférées :

- 1) assurer une formation générale, technologique et professionnelle, initiale et continue ;
- 2) contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes, en participant à leur orientation ;
- 3) contribuer au développement, à l'expérimentation et à l'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- 4) contribuer à l'animation et au développement des territoires ;
- 5) participer à des actions de coopération internationale, en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et de personnels ;
- 6) mettre en œuvre toute action visant à répondre durablement aux besoins d'emplois nécessaires pour assurer la souveraineté alimentaire et assurer le développement des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale

Les enseignants occupent une place prépondérante dans nos sociétés, au carrefour de toutes les évolutions sociales, leur rôle est de former et d'outiller les citoyens et professionnels de demain. On dénombre en France environ 495 285¹ enseignants du secondaire dans l'enseignement public et privé. Avec 12 340 personnels agents du ministère, l'enseignement technique agricole représente donc un peu moins de 2.5% du volume total d'enseignants du secondaire en France. Les enseignants titulaires de l'enseignement technique agricole, qu'ils exercent dans un établissement public ou privé, sont rémunérés par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Environ 61% des enseignants titulaires de l'enseignement technique agricole exercent dans un établissement privé, soit environ 7530 agents. Ils se répartissent entre les disciplines générales et les disciplines techniques, ces dernières représentant une part importante des enseignements. Au sein de l'enseignement agricole, la biologie-écologie, les sciences et techniques agronomiques en productions végétales et en productions animales ainsi que les sciences et technologie des agroéquipements sont les disciplines comptant le plus grand nombre d'enseignants.²

Notons que les enseignants de l'enseignement agricole se trouvent en première ligne pour former les professionnels de demain aux enjeux de la souveraineté alimentaire et des transitions. Le renouvellement des générations passe également par une mobilisation des établissements d'enseignement agricole afin d'outiller, former et préparer les futurs professionnels des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, des

¹ « Portrait de l'enseignement agricole. Edition 2025 » (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, 19 mars 2025); « Enseignants du premier et du second degré en 2023-2024 | Insee », consulté le 11 avril 2025, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012662#tableau-TCRD_078_tab1_regions2016. 482 945 à l'Éducation nationale en 2023-2024 et environ 12 340 au sein de l'enseignement technique agricole

² « Portrait de l'enseignement agricole. Edition 2025 ».

services, etc. Ils se trouvent donc au cœur des politiques publiques du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, et des enjeux du monde agricole.

Historique de l'enseignement agricole

L'enseignement professionnel agricole structuré et réglementé apparaît avec le décret-loi du 3 octobre 1848 dans l'objectif d'améliorer les pratiques agricoles par la formation des jeunes agriculteurs. Cet enseignement apparaît alors sous la forme d'un système complet et cohérent de formations aux métiers de l'agriculture structuré en trois degrés.³ La forme moderne de l'enseignement agricole tel que structuré aujourd'hui naît avec la loi du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole⁴, dite loi DEBRÉ, et la loi du 4 août 1962 relative à la création et au développement des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles⁵, dite loi PISANI. Ces lois voient passer l'enseignement agricole sous tutelle du Ministère de l'agriculture. Elles permettent l'harmonisation de ses diplômes avec ceux de l'Éducation nationale, l'ouverture de cet enseignement à des jeunes non issus du milieu agricole, l'adaptation à la complexité croissante des processus de production et à l'accélération du progrès technique tout en prenant en compte les aspects sociaux et humains de la profession. Par la suite, les lois Rocard de 1984⁶, fixent et formalisent les missions de l'enseignement agricole ; ces dernières seront portées au nombre de 6 par les lois d'orientation agricole de 1999 puis par la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture du 24 mars 2025⁷. Les six missions des établissements d'enseignement agricole sont les suivantes :

- 1) Ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle, initiale et continue ;
- 2) Ils contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes, en participant à leur orientation ;
- 3) Ils contribuent au développement, à l'expérimentation et à l'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- 4) Ils contribuent à l'animation et au développement des territoires ;
- 5) Ils participent à des actions de coopération internationale, en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et de personnels ;
- 6) Ils mettent en œuvre toute action visant à répondre durablement aux besoins d'emplois nécessaires pour assurer la souveraineté alimentaire et assurent le développement des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale.

Ces missions définissent le cadre dans lequel évoluent les personnels et apprenants des établissements d'enseignement agricole. Elles sont constitutives de l'identité des établissements.

³ Céline Cohen-Clerget, « Enseignement agricole : Les grandes étapes de son adaptation permanente au regard de ses prochains défis », janvier 2017, https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/histoire-enseignement-agricole/etudes-recherches/cohen-clerget-ea-170208.pdf.

⁴ « Loi n°60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole (1) », 60-971 § (1960), <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000687421>.

⁵ « Loi du 4 août 1962 relative à la création et au développement des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (années 1962-1963-1964-1965) », consulté le 11 avril 2025, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000875389>.

⁶ « Loi n°84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public », 84-579 § (1984), <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000501341>; « Loi n°84-1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'état et les établissements d'enseignement agricole privés et modifiant la loi 84579 du 09-07-1984 portant rénovation de l'enseignement public agricole », consulté le 11 avril 2025, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000320428>.

⁷ « LOI n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (1) », 2025-268 § (2025), <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051368091>; « LOI n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole », 99-574 § (1999), <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000395813/>.

1.2. Environnement politique, social, réglementaire

Résumé 1.2 :

L'enseignement agricole est aujourd'hui structuré autour de différents cadres et projections visant à répondre aux enjeux majeurs de l'agriculture (changement climatique, renouvellement des générations, souveraineté alimentaire, etc.). A cette fin, un certain nombre de politiques publiques infusent et teintent les formations dispensées ainsi que la relation aux institutions. Le métier d'enseignant et de formateur est donc au cœur de ces dynamiques.

a. L'approche par compétences : un levier professionnel pour des enjeux actuels

L'approche par compétences ou capacités (APC), définit un niveau à atteindre par l'apprenant, exprimé en compétences ou capacités pour l'enseignement agricole. Elle trouve son origine, pour l'enseignement professionnel, dans la didactique professionnelle et la théorie de l'action. Dans l'enseignement agricole, on considère qu'une capacité est constitutive d'une compétence en devenir qui s'exprime à l'issue d'un cursus d'apprentissage et d'un temps d'expérience professionnelle. L'APC intègre d'emblée la complexité du réel (social et/ou professionnel) en confrontant les apprenants à des situations sociales et/ou professionnelles complexes, authentiques (avec un étayage/désétayage). L'APC permet de donner du sens aux apprentissages en explicitant les finalités éducatives, sociales et/ou professionnelles visées, en mettant en relation enseignement et place du futur citoyen dans la société, enseignement et apprentissages en milieu professionnel...⁸

L'APC répond à un enjeu fort au sein du MASA : celui de la transition agroécologique, qui concerne l'ensemble des formations (générales et professionnelles). Les transitions concernent tous les citoyens et futurs professionnels et l'ambition de l'éducation aux transitions est de permettre aux jeunes de s'y adapter et d'en être acteurs, de renforcer leur pouvoir d'agir dans un contexte complexe, évolutif et incertain⁹. Depuis les années 2010, cette approche induit de profondes évolutions dans les pratiques individuelles et collectives pour enseigner et évaluer des capacités ou compétences complexes. En effet, il ne s'agit pas d'acquérir une somme de savoirs, savoir-faire et savoir-être mais de mobiliser ces ressources à bon escient dans des contextes sociaux et/ou professionnels particuliers.

L'approche par les compétences et capacités, prenant appui sur des situations sociales et ou professionnelles au plus proche de la réalité, exige de la part des enseignants des évolutions fortes de leurs pratiques et en particulier de se départir d'une posture transmissive déconnectée de ces situations et dans laquelle ils peuvent se sentir en sécurité. Cette approche nécessite, notamment, une très grande maîtrise de la didactique disciplinaire afin d'apporter les savoirs au moment adapté et en articulation avec les autres enseignements.

La mobilisation des situations professionnelles, les pédagogies coopératives et de projet, ainsi que le développement des compétences psychosociales sont particulièrement présents dans les formations. Les enseignants sont ainsi amenés à coopérer avec les acteurs du territoire, ainsi que les centres techniques pour former au plus près des réalités du monde agricole et de ses besoins.

b. Enseigner à Produire Autrement : incarner les transitions

Dans la lignée des logiques capacitaires, le plan Enseigner à Produire Autrement (EPA) a largement structuré les objectifs de formation depuis 2014. Les deux plans EPA 1 et EPA 2 ont été lancés afin de mobiliser les communautés autour des enjeux de transition en faveur de l'agroécologie et des transitions, tout en

⁸ « Webinaire Evaluation approche par les compétences », 4 octobre 2024, https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/emplois/tutac/241004-tutac-evaluation-webinaire.pdf.

⁹« Document d'Accompagnement – Approche Capacitaire » Inspection de l'Enseignement Agricole (2023) https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/fichiers-communs/app-capacitaire-da-grille-autopositionnement.pdf

mettant l'apprenant au cœur de cette démarche. Dans les évaluations qualitatives menées par ces plans, qui avaient aussi un volet opérationnel de diagnostic et d'action, il a été identifié que 66% des référents EPA 2 enquêtés illustraient leur séquence en tenant compte des transitions et de l'agroécologie¹⁰. Cela souligne l'importance de soutenir l'ancrage de ces thématiques dans les enseignements, par le déploiement de référentiels de diplômes rénovés prenant de plus en plus en compte ces dernières. Ces évaluations montrent que les enseignants qui s'emparent majoritairement de ces thématiques sont ceux du champ agronomique, à savoir en productions animales, végétales et agroéquipements.

Ces différents plans ont ainsi été reconnus comme pertinents au regard des enjeux relatifs aux politiques publiques. Cependant, leur efficience reste garantie par la priorisation accordée à ces dernières. De même l'allocation des ressources, notamment de temps, est un levier majeur pour faire vivre ces thématiques au sein des divers établissements, en complément de la prise en compte importante des transitions et de l'agroécologie au sein des référentiels rénovés.

c. Cadre des rénovations de diplômes et de référentiels

Depuis l'année scolaire 2008-2009, d'importantes rénovations des diplômes relevant de l'enseignement agricole de niveau IV (brevet professionnel, baccalauréat professionnel) et de niveau V (BTSA) ont été mises en œuvre pour une prise en compte de l'approche par capacités, de l'agroécologie et de la diversité des systèmes de production agricole. C'est aussi dans le cadre de ces évolutions que l'approche capacitaire a été développée au sein des formations. Après une mise en œuvre progressive à partir de 2015, un travail dans la continuité a été engagé pour développer les thématiques évoquées dans les parties précédentes au sein des enseignements et des référentiels. Ainsi, le cadre national de formation a été profondément marqué ces dernières années par ces évolutions qui aujourd'hui ancrent de façon pérenne l'approche capacitaire et les enjeux des transitions.

Ainsi, notons que la didactique professionnelle envisage la formation à partir des situations de travail dans lesquelles les professionnels ou les futurs professionnels auront à agir. Les situations professionnelles significatives du métier visé sont les piliers de la construction des référentiels de formation professionnelle.

Les situations professionnelles significatives (SPS), identitaires du diplôme, constituent dès lors, la fin, l'origine et les moyens de la formation. Elles constituent un moyen privilégié de la formation, des situations d'action « dans lesquelles des tâches sont à résoudre, des états ou des évolutions à identifier, des diagnostics à faire, des incertitudes et des doutes à lever, des choix à opérer, des scénarios à construire, des hypothèses à poser, des défis à relever ».¹¹ Les périodes de formation en entreprise et dans les exploitations pédagogiques ou ateliers technologiques (EA-AT) constituent des leviers propices à un enseignement adossé aux SPS. Ce processus d'amélioration continue des formations dispensées au sein de l'enseignement agricole a donc un impact sur les contenus mais aussi sur l'implication des enseignants et formateurs mobilisés au sein des apprentissages. Cela induit une modification structurelle du métier, notamment ces dernières années, avec une approche davantage centrée sur des démarches pédagogiques collectives et sur la valorisation du vécu des apprenants en milieu professionnel.

Ces évolutions font face à de réelles problématiques d'intérêt public et se réalisent, bien souvent, dans la mise en œuvre des politiques publiques dédiées. En témoigne la loi du 25 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture⁷ qui fixe, entre autres, la nécessité de former davantage d'agriculteurs et de salariés pour demain avec la création de nouvelles formations (telles que le Diplôme National de Premier Cycle en Sciences et Techniques de l'Agronomie) ou l'attribution d'une nouvelle mission à l'enseignement agricole (crises épizootiques, contraintes d'urbanisation, etc.).

¹⁰ « Evaluation *in itinere* du plan EPA 2 » - Agence Phare (2025) https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/epa2/2501-epa2-eval-diapo.pdf

¹¹ Jacques Leplat, « Mayen, P., & Lainé, A. Apprendre à travailler avec le vivant ? Développement durable et didactique professionnelle », *Activités* 12, n° 1 (12 avril 2015), <https://doi.org/10.4000/activites.1052>.

d. Les différentes politiques publiques

Dans le cadre européen fixé par la PAC en réponse aux enjeux stratégiques mondiaux, les politiques publiques adoptées ont aussi un impact majeur sur les formations et sur le métier d'enseignant. Ces diverses politiques (Ecophyto, Ambition Bio, Egalim, Ecoantibio, etc.) ont en effet un poids important dans le développement du territoire dans lequel sont insérés les établissements d'enseignement et sur le monde agricole au sens large. Elles sont ainsi les principaux leviers d'action au sein des établissements tant par leurs impacts directs qu'indirects au sein de la profession et des enseignements. S'ajoutent à cela les enjeux très spécifique et locaux auxquels doivent faire face les ateliers techniques supports pédagogiques des établissements d'enseignement.

1.3. Types de structures concernées

Les formations de l'enseignement agricole sont dispensées dans trois catégories d'établissements :

- L'enseignement secondaire et supérieur court public (4e, 3e, CAPa, BP, BPA, Bac et BTSA) dans les EPLEFPA (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles) composés de différents centres :
 - Lycée : d'enseignement général, technologique et/ou professionnel agricole (LEGTA, LEGTPA ou LPA),
 - Centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA),
 - Centres de formation d'apprentis (CFA),
 - Ateliers technologiques et/ou exploitations agricoles à vocation pédagogique.
- L'enseignement secondaire et supérieur court privé (4e, 3e, CAPa, BP, BPA, Bac et BTSA) organisé et affilié selon les fédérations suivantes en fonction des parcours de formation (initial/continu) : CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé), UNREP (Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion) et UNMFREO (Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation)
- L'enseignement supérieur public ou privé long dans les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage.

Les établissements publics d'enseignement agricole comportaient en 2024 : 220 lycées, 95 CFA, 156 CFPPA, 192 exploitations agricoles, 38 ateliers technologiques et centres équestres et 10 établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager. Concernant les établissements privés sous contrat, en 2024, ils représentaient 582 établissements techniques, 36 CFA, 184 sites délivrant des heures de formation professionnelle continue, 6 écoles d'ingénieur privées sous contrat et 1 institut à vocation euro-méditerranéenne¹².

D'autres structures agricoles et para-agricoles peuvent aussi rechercher et mobiliser des compétences transversales en lien avec la formation, notamment pour des dispositifs de formation professionnelle continue tels que proposés au sein des Chambres d'Agriculture. Les structures professionnelles des secteurs concernés mobilisent des compétences d'animation, de gestion de groupe et de formation qui peuvent entrer dans le champ transversal des métiers de l'enseignement et de la formation.

1.4. Enjeux, facteurs d'évolution

Résumé 1.4 :

Le public fréquentant l'enseignement agricole a beaucoup évolué au cours des dernières décennies avec des profils qui se diversifient et font diminuer la proportion d'apprenant eux-mêmes issus du milieu agricole. La proportion d'apprenants avec des besoins d'accompagnement particulier est aussi ressentie

¹² « Infographie – L'enseignement agricole » <https://agriculture.gouv.fr/infographie-lenseignement-agricole>

comme en hausse par les personnels en poste, mettant en exergue un besoin de formation et d'accompagnement sur ces sujets. Enfin, les enjeux de renouvellement des générations en agriculture et leurs traductions règlementaires veulent créer une dynamique positive et une hausse de 30% du nombre d'apprenants dans l'enseignement agricole en 2030 par rapport aux effectifs de 2022.

Ces évolutions se font dans un contexte en tension concernant les enseignants avec des difficultés à recruter des personnels qualifiés pour les établissements d'autant plus lorsque ceux-ci sont situés dans des zones rurales isolées des différents services ; mais également des mutations dans le métier d'enseignant lui-même et une réflexion à mener sur la posture et la valorisation de ce métier dans nos sociétés.

a. Effectifs apprenants et enseignants

Le métier d'enseignant est un métier en tension depuis plusieurs années. En 2024, on estimait à près de 3 200 le nombre de postes d'enseignants non pourvus dans l'Éducation nationale¹³, une situation qui concerne également l'enseignement agricole. Les cadres de direction des établissements d'enseignement technique agricole évoquent leur difficulté à recruter des personnels éducatifs et enseignants. Ces difficultés proviennent d'un nombre de candidatures insuffisantes et dont beaucoup ne correspondent pas aux attendus du métier. Elles se retrouvent dans les résultats aux concours de l'enseignement agricole. Deux exemples sont particulièrement parlants : les résultats des concours internes, externes et réservés entre 2020 et 2024 pour les filières agroéquipement et sciences économiques sociales et de gestion (toutes options confondues) font état de respectivement 125 et 102 ouvertures de postes, et après délibération de respectivement 22 et 54 lauréats.

A l'échelle des apprenants de l'enseignement agricole, après une période de baisse du nombre d'apprenants dans l'enseignement technique agricole entre 2013 et 2019, les effectifs progressent à nouveau : 201 006 élèves fréquentent les établissements d'enseignement techniques agricoles en septembre 2024, soit 2630 de plus que l'année passée. Par ailleurs la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, fixe comme objectif d'ici à 2030 d'augmenter de 30% le nombre d'apprenants dans l'enseignement agricole technique par rapport aux chiffres de 2022¹⁴. Une telle hausse du nombre d'apprenants nécessite de diversifier l'offre de formation des futurs enseignants et d'offrir un pont entre les formations professionnelles agricoles et les métiers d'enseignants afin d'élargir le vivier potentiel. De plus, les évolutions récentes des stratégies développées dans le cadre du recrutement des enseignants du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse tendent à encourager ces dispositifs.

b. Évolution des publics

L'enseignement agricole accueille une grande diversité de publics. En effet, les établissements d'enseignement technique agricole proposent des formations générales, technologiques et professionnelles de la 4^{ème} au BTS en formation initiale ou continue. Par ailleurs les formations offertes abordent une diversité de secteurs importants depuis la production agricole, la transformation, la vente, la protection des espaces naturels ou encore les services à la personne, notamment en milieu rural. Les profils et intérêts des apprenants sont donc aussi divers que les formations proposées.

Les profils des apprenants ont beaucoup évolué au cours des dernières années, le taux de femmes dans l'enseignement technique agricole a par exemple évolué atteignant 44% en 2024. Par ailleurs le taux d'apprenants issus du milieu agricole est passé de 40% dans les années 1990 à 9% en 2024¹⁵. Enfin en 2024, pas moins de 20 000 apprenants en situation de handicap ont rejoint des établissements du secondaire et du supérieur.

¹³ Emmanuelle Prouet, Johanna Barasz et Anne Faure, « Travailler dans la fonction publique : le défi de l'attractivité » (France Stratégie, décembre 2024)

¹⁴ « LOI n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (1) », 2025-268 § (2025).

¹⁵ « Portrait de l'enseignement agricole. Edition 2025 ».

Les entretiens avec des enseignants et personnels éducatifs, font également ressortir la plus grande diversité des profils psychosociaux des apprenants, ou tout du moins une expression plus importante de la diversité de ces profils, sans pour autant que des données chiffrées puissent éclairer ce ressenti dans l'enseignement agricole. Le Dispositif National d'Appui (DNA) de l'enseignement agricole a, par exemple, mis en place des actions de formation des équipes pédagogiques autour de ces thématiques pour les accompagner, en accord des politiques publiques et éducatives de l'enseignement technique agricole. Des dispositifs d'accueil et de repérage existent aussi au sein des établissements pour une meilleure prise en charge et accompagnement de ces profils, notamment l'aménagement des formations (aide humaine, adaptation des épreuves et supports, etc.).

Il est important de noter que l'enseignement technique agricole possède de bons taux d'insertion des apprenants dans leurs voies professionnelles (en cohérence avec les filières de formation). Cela est à mettre en lien avec un accompagnement des apprenants en phase avec les attendus des professionnels du secteur agricole. Malgré ces bons taux d'insertion, les formations agricoles semblent insuffisamment valorisées dans les procédures d'orientation¹⁶.

c. Enjeux majeurs de formation

La définition principale du métier d'enseignant en France décrit l'enseignant comme la personne en charge de transmettre son savoir aux apprenants et de participer à la construction de la société. Ces éléments se retrouvent sur le site du ministère de l'Éducation Nationale ainsi que sur la page de l'ONISEP (cf. encart n°1).

Ce métier est aujourd'hui en mutation. Dans l'enseignement agricole, ces mutations sont perçues comme d'autant plus vives. Ainsi, les politiques de rénovation des diplômes entamées dans les années 1980-1990, puis la systématisation en 2010 de l'approche capacitaire dans l'écriture et la rénovation des référentiels de diplômes ont conduit à une évolution de l'exercice du métier d'enseignant. Si le cœur du métier reste la formation des apprenants, la posture de l'enseignant et les objets enseignés ont, eux, progressivement été transformés. D'une méthode d'enseignement plus verticale où l'enseignant favorise une approche didactique unilatérale avec peu de prise en compte de l'apprenant dans les processus d'apprentissage, la posture évolue vers une plus grande horizontalité. L'enseignant ne transmet alors plus seulement des savoirs et connaissances, mais il accompagne les élèves dans la (co-)construction de leurs compétences. En parallèle de ces changements dans les méthodes d'enseignement auprès d'apprenants, l'organisation même des cursus a amplifié la dimension pluridisciplinaire des curricula. La dimension collective du métier d'enseignant, au sein d'une équipe pédagogique, est devenue plus importante. Enfin, l'accès de plus en plus facile à l'information, cumulé à une production et une diffusion croissante des savoirs, mais aussi leur dénaturation conduit à une plus grande remise en cause du rôle même de l'enseignant. Celui-ci doit alors être en mesure de se former et d'effectuer une veille tout au long de sa carrière afin de se tenir au courant des avancées récentes dans sa discipline, mais également d'être capable de gérer des situations de mésinformation, de décontextualisation, et de justifier son rôle auprès des apprenants qui ont accès à de multiples ressources.

Encart n°1

« [ce métier est] Celui de participer à la construction de la société en transmettant son savoir et en valorisant les compétences des élèves.¹⁷ »

« Le professeur dans l'enseignement agricole délivre des savoirs généraux, technologiques et professionnels à des élèves qui se destinent aux métiers de l'agriculture et de la pêche. Théorie et pratique sont toujours complémentaires.¹⁸ »

¹⁶ Jean-Marc Boyer et Nathalie Delattre, « RAPPORT D'INFORMATION - Enseignement agricole : l'urgence d'une transition agropolitique » (SÉNAT, 30 septembre 2021).

¹⁷ « Être enseignant aujourd'hui | devenirenseignant.gouv.fr », consulté le 1 avril 2025, <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/etre-enseignant-aujourd-hui-70>.

¹⁸ « Professeur / Professeure dans l'enseignement agricole - Onisep », consulté le 1 avril 2025, <https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/professeur-professeure-dans-l-enseignement-agricole>.

6. Emplois visés par le diplôme

Résumé 2 :

Le bachelor agro mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation » vise à former des cadres intermédiaires à la croisée de trois domaines : la formation, l'enseignement et le développement agricole et rural. L'insertion professionnelle principale est le passage des concours pour devenir enseignant de l'enseignement agricole, elle n'est cependant pas la seule insertion professionnelle possible.

Au regard des évolutions constantes du secteur agricole, l'enseignement agricole doit impérativement s'adapter et être force de proposition, d'initiative pour préparer les futurs acteurs de ce domaine. Dans cette perspective, le bachelor agro, mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation », vise à doter ses titulaires d'un ensemble diversifié de compétences afin de répondre aux exigences du secteur. Les postes accessibles concernent principalement le domaine de la formation, tout en nécessitant un fort lien avec les territoires et une collaboration avec les organismes professionnels agricoles et agro-alimentaires.

Les titulaires de cette mention du bachelor agro sont formés pour occuper des fonctions ayant trait aux métiers d'enseignant dans l'enseignement technique agricole, notamment dans les disciplines suivantes : sciences et techniques agronomiques (productions végétales et animales, agroéquipements), sciences économiques, sociales et de gestion, ainsi que sciences et techniques des aliments. L'insertion professionnelle se réalise principalement par le biais des concours externes des Professeurs de Lycée Professionnel Agricole (PLPA) et Professeurs Certifiés de Lycée Agricole (PCEA), concours ouverts au niveau licence (L3). En cas de non-ouverture de concours, un recrutement sous statut contractuel, en tant qu'Agent Contractuel des Établissements d'Enseignement Agricole (ACEN) ou Agent Contractuel sur Budget (ACB), est une alternative. Ces enseignants peuvent ensuite envisager un accès ultérieur aux concours externes dans les années suivantes, ou internes à plus grande échéance, afin d'intégrer le corps de l'enseignement public ou privé.

Les diplômés ont acquis des compétences transversales en sciences agronomiques au sens large, ainsi que des compétences psychosociales et pédagogiques leur permettant d'accéder à une variété de fonctions stratégiques dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'animation. Dans un contexte marqué par la transition des systèmes agricoles et les enjeux associés, ces emplois connaissent des mutations significatives. Ils ont ainsi un rôle essentiel à jouer dans la formation des futurs professionnels du secteur agricole, en tenant compte des évolutions liées au changement climatique, à l'agroécologie et à l'innovation.

6.1. Conditions particulières d'accès à l'emploi

L'accès à certains emplois peut également nécessiter la détention de certifications spécifiques en fonction des disciplines enseignées. Par exemple, la possession du CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) ou d'une attestation équivalente peut être requise pour l'utilisation de matériels agricoles. De même, le Certiphyto (Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques) peut être nécessaire pour certaines fonctions liées à la manipulation de produits phytopharmaceutiques. La détention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail ou d'une formation Premiers Secours Citoyens (PSC) est également conseillée.

Nomenclature du niveau de qualification : **Niveau 6**

6.2. Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les établissements

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) regroupe les emplois visés sous le code NSF. La Nomenclature des Spécialités de Formation (NSF) sert à déterminer les domaines de formation. Les métiers sont regroupés par code ROME et sont écrits, par convention, au masculin. Ils peuvent être exercés soit par une femme, soit par un homme.

Code(s) NSF

123 : Sciences sociales (y.c. Démographie, anthropologie)

210 : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

333 : Enseignement, formation

La Nomenclature d'Activités Française (NAF) permet de faciliter l'organisation de l'information économique et sociale, les comparaisons internationales et de cibler les secteurs d'activités visés.

Secteurs d'activité (code NAF) :

85.32 : Enseignement secondaire technique ou professionnel

85.41 : Enseignement post-secondaire non supérieur

85.42 : Enseignement supérieur

85.60 : Activités de soutien à l'enseignement

74.90B : Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses

72.20 : Recherche-développement en sciences humaines et sociales

Codes ROME – Appellations des métiers et des emplois

K2101 : Conseiller / Conseillère en formation

13419 : Conseiller / Conseillère en formation

13526 : Consultant / Consultante en formation

13527 : Consultant / Consultante en formation d'adultes

13530 : Consultant / Consultante en ingénierie de formation

13531 : Consultant / Consultante en ingénierie pédagogique

K2107 : Professeur / Professeure de collège et de lycée

16743 : Moniteur / Monitrice en maison familiale rurale en enseignement général

404487 : Professeur / Professeure de collège et de lycée

38355 : Professeur / Professeure de sciences économiques et sociales

K2109 : Professeur / Professeure d'enseignement professionnel

16736 : Moniteur / Monitrice d'enseignement agricole

16741 : Moniteur / Monitrice en centre de formation d'apprentis

16749 : Moniteur / Monitrice technique agricole

18151 : Professeur / Professeure d'enseignement agricole

18156 : Professeur / Professeure d'enseignement professionnel

18157 : Professeur / Professeure d'enseignement technique

18159 : Professeur / Professeure d'enseignement technique et pratique

18160 : Professeur / Professeure d'enseignement technologique

18114 : Professeur / Professeure de centre de formation d'apprentis en enseignement professionnel

18115 : Professeur / Professeure de centre de formation d'apprentis en enseignement technique

18129 : Professeur / Professeure de lycée professionnel en enseignement technique

18130 : Professeur / Professeure de lycée professionnel -PLP-

18177 : Professeur / Professeure technique d'enseignement professionnel

18176 : Professeur / Professeure technique de l'enseignement maritime

K2111 : Formateur / Formatrice

200108 : Concepteur / Conceptrice pédagogique e-formation

12841 : Concepteur-animateur / Conceptrice-animatrice de formation

12842 : Concepteur-formateur / Conceptrice-formatrice
15129 : Formateur coordinateur / Formatrice coordinatrice de formation
18169 : Professeur / Professeure en centre de formation pour adultes
19105 : Responsable ingénierie de la formation professionnelle

6.3. Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Dans un établissement relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) ou un établissement sous contrat, l'enseignant occupe une position centrale dans la mise en œuvre des politiques éducatives, pédagogiques et professionnelles de l'établissement. Placé sous l'autorité hiérarchique directe du chef d'établissement (proviseur ou directeur), il s'inscrit dans une logique de service public qui articule missions d'enseignement, d'accompagnement, d'innovation, et de développement territorial.

Au-delà de son rôle premier de construction et d'organisation des apprentissages dans une approche par compétences ou capacités, l'enseignant exerce une fonction de cadre éducatif. Il contribue à la structuration de l'action pédagogique collective, à la régulation des pratiques, et à l'animation des équipes disciplinaires ou pluridisciplinaires. À ce titre, il peut être coordonnateur de filière, référent pédagogique ou professeur principal, fonctions qui relèvent du management intermédiaire et qui impliquent la planification, la concertation, le suivi des apprentissages et de la qualité des parcours de formation.

Il joue également un rôle d'interface stratégique dans l'articulation entre les dimensions pédagogiques, éducatives, professionnelles et territoriales. En effet, l'enseignement agricole accorde une place importante à l'ancrage local, au partenariat avec les professionnels, et à la réponse aux besoins socio-économiques des territoires. L'enseignant contribue à cet objectif en co-construisant, voire animant, des projets pédagogiques avec les acteurs du monde professionnel, en participant à des événements techniques ou à des journées professionnelles, et en valorisant les actions de formation auprès des partenaires du secteur.

Par ailleurs, lorsqu'il assure des fonctions de professeur principal ou de coordonnateur de filière, l'enseignant se voit confier des missions de pilotage pédagogique et éducatif. Il coordonne l'action des équipes, favorise l'harmonisation des pratiques, impulse des dynamiques de projet, et assure un suivi renforcé des élèves. Il agit donc comme un acteur de la qualité pédagogique, garant de la cohérence des dispositifs de formation, et interlocuteur privilégié dans les relations avec la communauté éducative au sens large, qui inclut de façon non exhaustive les conseillers principaux d'éducation, les familles, les maîtres de stage, les équipes éducatives voire les inspecteurs. De même, il est en interaction avec les centres techniques de son établissement en vue de proposer un enseignement professionnel au contact des enjeux des métiers auxquels il forme. Ainsi, il est amené à coopérer au sein de ces centres et à participer à des projets se développant en leur sein, en accord avec les diverses missions de l'enseignement agricole.

Inscrit dans une démarche de développement professionnel continu, l'enseignant en lycée agricole adopte pour cela une posture réflexive sur ses propres pratiques pédagogiques. Il participe à des actions de formation continue, de recherche-action, ou d'expérimentation pédagogique, et s'engage dans les évolutions des pratiques d'enseignement, notamment dans les domaines de l'agroécologie, du numérique éducatif ou de la coopération internationale.

Ainsi, dans l'organisation du lycée agricole, l'enseignant n'est pas seulement un interprète des politiques éducatives. Il en est aussi un contributeur, un animateur, un pilote. Il agit comme un cadre du service public éducatif agricole, engagé dans la réussite des apprenants, dans le développement des territoires, et dans l'innovation pédagogique.

6.4. Condition d'exercice de l'emploi

L'enseignant en lycée agricole exerce ses fonctions au sein d'un établissement relevant du MASA. Il intervient dans des parcours de formation diversifiés allant de la quatrième au BTSA, voire jusqu'à la licence professionnelle et au bachelor agro, en passant par les baccalauréats professionnels, généraux et technologiques. Son activité s'inscrit dans un cadre pédagogique, éducatif et professionnel structuré par les missions spécifiques de l'enseignement agricole : la formation initiale et continue, l'insertion sociale et professionnelle, l'animation et le développement des territoires, la coopération internationale et l'engagement dans les transitions, notamment agroécologiques et numériques.

Il exerce dans un environnement de travail qui conjugue des espaces d'enseignement variés, tels que les salles de classe, les centres de documentation et d'information, les laboratoires, les exploitations agricoles pédagogiques, les ateliers technologiques, les salles informatiques, etc. L'enseignement peut prendre des formes diversifiées, en présentiel, à distance ou en mode hybride. L'enseignant peut intervenir auprès de différents publics, notamment en formation initiale par voie scolaire, par voie de l'apprentissage ou en formation continue.

Le cadre statutaire de l'enseignant, qu'il soit fonctionnaire ou contractuel, lui impose des obligations de service précises, mais lui reconnaît également un rôle central dans la réussite des apprenants et dans la mise en œuvre des projets d'établissement. Il travaille au sein d'équipes pluridisciplinaires avec lesquelles il construit des séquences pédagogiques (ou unités d'enseignements), coordonne des projets collectifs et participe activement à la vie de l'établissement. Il participe ou anime des conseils de classe, des réunions pédagogiques, des instances de l'établissement et des groupes de réflexion professionnelle. Une grande part de son travail s'exerce en autonomie. Il dispose ainsi d'une grande liberté pour organiser son temps de travail en dehors de ses obligations de service, ce qui nécessite une certaine rigueur dans la planification et réalisation de ses tâches.

L'enseignant en lycée agricole est également en relation directe avec les acteurs du monde professionnel. Il organise des stages, participe à des visites d'entreprises, à des journées techniques, et développe des partenariats qui nourrissent la professionnalisation des élèves et l'ouverture de l'établissement sur son territoire. Il peut contribuer à l'animation du territoire à travers la mise en place de projets collectifs, la participation à des événements ou la coopération avec des collectivités, des associations ou des structures agricoles.

Par ailleurs, il est souvent porteur d'initiatives en lien avec la coopération internationale, que ce soit par l'accueil de délégations étrangères, l'accompagnement d'élèves en mobilité ou la conduite de projets pédagogiques à dimension interculturelle.

L'innovation pédagogique et l'expérimentation font partie intégrante de son activité, notamment dans le cadre de démarches de recherche-action, de projets agroécologiques ou de pratiques pédagogiques renouvelées pouvant, au besoin, intégrer les outils numériques. Il peut aussi s'intégrer dans des dispositifs de recherche et de développement dans le secteur professionnel par le biais de ses missions et veiller à participer à la mise en œuvre et la transmission des productions issues de ces projets. L'enseignement agricole participe activement à ces activités par le biais de ses centres techniques et l'implication des enseignants.

Enfin, la posture professionnelle de l'enseignant en lycée agricole exige rigueur disciplinaire, attention éducative et esprit d'initiative. Il est un cadre de l'éducation, porteur des valeurs de service public, de transmission, de coopération et de développement durable. Par son engagement, il contribue à former des citoyens éclairés, des professionnels compétents et des acteurs impliqués dans la transformation des territoires.

6.5. Niveau de responsabilité et degré d'autonomie

L'enseignant en lycée agricole occupe une fonction de cadre éducatif et pédagogique à part entière en lien avec les équipes de direction des établissements. Il assume un haut niveau de responsabilité, tant dans la mise en œuvre des enseignements que dans la participation aux actions éducatives, professionnelles et territoriales. Il est garant de la qualité des apprentissages, de la progression des élèves, de la sécurité lors des activités pratiques, ainsi que de la pertinence des contenus vis-à-vis des enjeux socioprofessionnels et environnementaux. Cette responsabilité s'exerce dans le cadre des politiques éducatives nationales et du projet d'établissement, qu'il contribue activement à construire et à mettre en œuvre.

Dans le cadre de ses fonctions, l'enseignant fait preuve d'une large autonomie pédagogique dans un cadre fixé au niveau national (référentiels, politiques publiques) ou local (projet d'établissement) : il conçoit ses séquences, choisit ses méthodes, adapte les supports et différencie ses pratiques en fonction des profils d'apprenants. Il exerce aussi une autonomie organisationnelle dans la gestion du groupe classe, l'animation de projets ou la conduite de partenariats avec le monde professionnel et les acteurs du territoire. Cette autonomie est accompagnée d'une responsabilité collective : il agit dans un cadre collégial, en coordination avec les autres membres de l'équipe pédagogique et éducative, et participe aux dynamiques collectives de pilotage et d'évaluation.

Sa posture de cadre se renforce lorsqu'il assure des missions de coordination pédagogique (par exemple responsable de niveau, de filière ou de diplôme) ou de responsabilité éducative (professeur principal, référent d'un projet, tuteur d'enseignant stagiaire). A travers ces missions, il coordonne des équipes, harmonise les pratiques, anime des réunions, organise les suivis et garantit la cohérence de l'action pédagogique. Il agit en interface entre les enseignants, la direction, les familles, les partenaires professionnels et les institutions. Cette dimension managériale suppose des compétences affirmées en communication, en organisation du travail collectif, en gestion de l'information, mais aussi en pilotage pédagogique.

L'enseignant participe par ailleurs au pilotage de projets transversaux ou d'établissements : participation à la gouvernance de projets territoriaux, conduite de démarches qualité, implication dans des instances comme le conseil de classe, conseil intérieur, conseil d'éducation et de la formation (CEF), conseil des différents centres (exploitation, atelier technologique, etc.) ou commissions elles que la commission Hygiène et sécurité (CoHS), entre autres. Il peut porter des actions d'innovation ou de coopération internationale, impliquant une gestion de projet complexe, une coordination d'acteurs multiples et une capacité à représenter l'établissement dans des contextes variés.

En résumé, l'enseignant en lycée agricole est un cadre autonome et responsable, au croisement des sphères pédagogique, éducative, managériale et territoriale. Il mobilise des compétences en pilotage de projet, en animation d'équipe, en gestion des apprentissages et en stratégie pédagogique. Il s'appuie sur des qualités essentielles telles que le sens de l'initiative, la rigueur, l'écoute, l'autorité bienveillante et l'engagement collectif. À travers son action, il incarne les valeurs du service public, de l'innovation et de l'accompagnement des transitions dans les territoires.

6.6. Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Les titulaires de la qualification visée disposent de perspectives d'évolution professionnelle diversifiées, tant au sein de l'enseignement agricole public ou privé que dans d'autres secteurs en lien avec leurs compétences techniques, pédagogiques et organisationnelles.

Ils peuvent présenter les concours externes de l'enseignement agricole, accessibles au niveau licence pour les disciplines techniques telles que les sciences et techniques de l'agronomie (productions végétales et animales, agroéquipements) ou les sciences et techniques des aliments. En l'absence d'ouverture de

concours, des postes d'enseignants contractuels leur sont accessibles, notamment dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou établissements d'enseignement privés, les CFA ou les CFPPA. Cette voie contractuelle constitue un levier d'expérience professionnelle leur permettant de se présenter aux concours internes ou externes à moyen terme.

Une fois titularisés, les agents intègrent les cadres de la fonction publique et peuvent, conformément à la réglementation en vigueur, bénéficier de mobilités ou d'avancements par voie de concours, de listes d'aptitude ou de mutation, notamment vers des fonctions d'encadrement pédagogique, de direction d'établissement ou de service au sein de l'administration centrale ou déconcentrée du MASA.

Les complémentarités recherchées dans l'enseignement agricole entre les trois voies de formation, par voie initiale scolaire, voie initiale par apprentissage et voie continue, justifient de pouvoir maîtriser des missions d'ingénierie pédagogique. Ces dernières occupent une part de plus en plus importante dans les dispositifs de formation initiale par voie scolaire, notamment dans le cadre de la semestrialisation opérée dans les BTSA rénovés, ainsi que dans la pédagogie de projet telle qu'intégrée dans les réformes en baccalauréat professionnel.

En dehors du secteur éducatif, les compétences, spécifiques ou transversales, mobilisées dans l'exercice du métier – conception pédagogique, animation de collectifs, pilotage de projets, connaissance approfondie du secteur agricole – peuvent être mobilisées dans d'autres domaines d'activité. Les titulaires peuvent ainsi exercer des fonctions dans les structures para-agricoles, les organismes professionnels, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les coopératives ou les associations. Leur polyvalence, leur capacité à conduire des projets systémiques et leur maîtrise des enjeux territoriaux et sectoriels leur permettent d'occuper des postes en ingénierie de formation, développement local, animation territoriale ou accompagnement à la transition agroécologique.

Ainsi, le parcours professionnel des titulaires de la qualification du bachelor agro « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation » s'inscrit dans une logique d'évolution progressive, à la croisée des dynamiques de l'enseignement, de la formation professionnelle et du développement agricole et rural. Leurs compétences transversales, leur expérience de terrain et leur engagement dans des missions éducatives et partenariales font d'eux des acteurs reconnus et légitimes dans une diversité de contextes professionnels.

7. Fiche descriptive d'activités (FDA)

La fiche descriptive d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités (recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel) exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme.

Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme. Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles peuvent être réalisées en autonomie ou collectivement.

Elles sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites indifféremment par des femmes et des hommes.

Toutes les activités sont réalisées en intégrant l'ensemble des mesures relatives aux disciplines concernées et à leurs spécificités, ce qui inclut réglementation, sécurité, biosécurité et autres. L'analyse du métier et des emplois a mis en évidence huit grandes fonctions au sein du métier d'enseignant :

- Conception et préparation des enseignements
- Mise en œuvre des enseignements et des évaluations
- Suivi individualisé et accompagnement des apprenants
- Participation à la vie de l'établissement
- Formation continue et développement personnel
- Exercice de responsabilités éducatives et pédagogiques
- Développement et accompagnement de la coopération internationale
- Animation de territoire et lien avec le secteur professionnel

1. Conception et préparation des enseignements

- 1.1. Analyse des référentiels de diplômes agricoles (CAPA, Bac Pro, BTSA, etc.)
- 1.2. Conçoit des progressions et des séquences pédagogiques adaptées aux objectifs de formation
- 1.3. Prépare des supports de cours et des ressources pédagogiques variées
- 1.4. Adapte les contenus aux publics (diversité des niveaux, des filières, des besoins)
- 1.5. Intègre les enjeux du développement durable, de l'agroécologie, et du numérique éducatif, en lien avec les évolutions du milieu professionnel et les acteurs du territoire

2. Mise en œuvre des enseignements

- 2.1. Anime des séances en présentiel, distanciel ou en comodal, synchrone et asynchrone,
- 2.2. Utilise les espaces numériques (cahier de texte numérique, plateformes éducatives...)
- 2.3. Mobilise des démarches pédagogiques actives (travaux pratiques, visites, projets, pédagogie inversée)
- 2.4. Encadre les travaux pratiques en exploitation agricole, en atelier technologique ou en salle spécialisée
- 2.5. Assure la sécurité des élèves dans le cadre d'activités pratiques (exploitation agricole, atelier, laboratoire)
- 2.6. Évalue les apprentissages à travers des évaluations formatives et certificatives
- 2.7. Gère l'hétérogénéité des apprenants et instaure un climat de classe favorable
- 2.8. Organise des visites professionnelles, des journées techniques et des événements en partenariat avec les acteurs du secteur agricole et du territoire

3. Suivi individualisé et accompagnement des apprenants

- 3.1. Assure le suivi scolaire, éducatif et professionnel des apprenants
- 3.2. Participe aux conseils de classe et aux réunions de suivi des apprenants

- 3.3. Contribue à l'élaboration des projets d'orientation, stages et insertion professionnelle, en lien avec le milieu professionnel
- 3.4. Travaille en lien avec les familles, les maîtres de stage ou d'apprentissage
- 3.5. Accompagne les apprenants à besoins éducatifs particuliers (inclusifs, handicap, troubles de l'apprentissage...)
- 3.6. Participe à la mise en œuvre du projet d'accompagnement individualisé (PAI, PAP, PPS)

4. Participation à la vie de l'établissement

- 4.1. S'implique dans les projets pédagogiques et éducatifs de l'établissement
- 4.2. Contribue à la rédaction et à la mise en œuvre du projet d'établissement
- 4.3. Participe aux instances de concertation (conseil intérieur, conseil d'exploitation, etc.)
- 4.4. Encadre des projets pluridisciplinaires ou des événements (portes ouvertes, forums, concours agricoles, etc.)
- 4.5. Coopère avec les autres personnels de l'équipe éducative et administrative
- 4.6. Contribue à la démarche qualité et aux procédures d'autoévaluation de l'établissement
- 4.7. Participe à l'intégration pédagogique de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique
- 4.8. Développe des partenariats avec les acteurs du territoire (professionnels, collectivités, associations)
- 4.9. Participe à des événements professionnels locaux, organise des journées techniques et des salons en partenariat avec les acteurs du secteur agricole

5. Formation continue et développement professionnel

- 5.1. Participe à des actions de formation continue et de développement de compétences
- 5.2. Se tient informé des évolutions techniques, scientifiques, réglementaires et pédagogiques
- 5.3. Met à jour ses pratiques pédagogiques en fonction des innovations (pédagogie numérique, agroécologie, etc.)
- 5.4. Contribue à des travaux de recherche-action ou d'expérimentation pédagogique

6. Exercice de responsabilités éducatives et pédagogiques

- 6.1. Assure la fonction de professeur principal (responsable de classe) : suivi collectif des élèves, animation de l'équipe pédagogique, lien avec les familles
- 6.2. Assure la responsabilité d'une filière, d'un niveau ou d'un diplôme (ex : CAPa, Bac Pro, BTSA) : coordination des équipes, harmonisation des pratiques pédagogiques, préparation des examens
- 6.3. Contribue à l'organisation et au suivi des conseils de classe, des réunions parents-professeurs et des équipes éducatives
- 6.4. Participe à l'élaboration de documents institutionnels (livret scolaire, bulletins, projet pédagogique de filière)
- 6.5. Favorise la cohérence entre enseignement général, technologique et professionnel, en lien avec les acteurs du secteur
- 6.6. Soutient l'intégration des nouveaux enseignants ou stagiaires dans l'équipe

7. Développement et accompagnement de la coopération internationale

- 7.1. Participe à la mise en œuvre de projets de mobilité européenne ou internationale (ERASMUS+, OFAJ, etc.)
- 7.2. Accompagne les apprenants dans leur préparation, leur départ et leur retour de stage ou de séjour à l'étranger
- 7.3. Conçoit et anime des activités pédagogiques autour de l'interculturalité et de la citoyenneté mondiale
- 7.4. Contribue à l'accueil de délégations étrangères et à l'organisation d'échanges ou de séjours d'études
- 7.5. Coopère avec des établissements partenaires à l'international dans le cadre de projets éducatifs communs
- 7.6. Valorise les actions de coopération dans le projet d'établissement et les parcours des élèves

8. Animation de territoire et lien avec le secteur professionnel

- 8.1. Participe à des activités en lien avec le milieu professionnel, telles que des journées techniques, des salons professionnels, des concours agricoles et des forums
- 8.2. Anime des projets pédagogiques en collaboration avec des professionnels locaux, en lien avec des problématiques réelles du secteur agricole et du territoire
- 8.3. Développe des partenariats avec des acteurs professionnels, des collectivités locales et des associations, afin de favoriser l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel
- 8.4. Organise des événements pour renforcer les liens entre les apprenants, le milieu professionnel et le territoire, et fait découvrir les opportunités du secteur aux apprenants

8. Liste des situations professionnelles significatives et finalités du travail

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit. Le salarié qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type. Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

| CHAMPS DE COMPETENCES | Situations Professionnelles Significatives | FINALITES |
|--|---|--|
| Management du travail | <ul style="list-style-type: none"> • Intégration et accompagnement des collaborateurs dans une logique de gestion des compétences • Mobilisation de méthodes de management du travail adaptées au contexte • Conduite des activités d'un collectif dans une logique d'amélioration continue • Planification du travail selon les objectifs fixés, les pics d'activités et les priorités | Renforcer la motivation des équipes et optimiser le travail tout en favorisant l'innovation et les bonnes pratiques dans un cadre respectueux de la qualité de vie, de la sécurité, de la santé et de l'éthique professionnelle. |
| Accompagnement aux transitions. | <ul style="list-style-type: none"> • Animation d'un réseau de partenaires pour partager des pratiques et développer des innovations, des projets communs • Conduite de formations internes ou externes sur les transitions en agriculture, leurs enjeux et les innovations technico-économiques • Mobilisation de dispositifs et de démarches d'accompagnement au changement pour les acteurs. • Conduite d'entretiens conseil ou d'accompagnement. | Faciliter les transitions vers des pratiques soutenables intégrant les enjeux sociotechniques, économiques et environnementaux |
| Gestion et animation d'un groupe classe en adaptant sa posture au contexte | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins de son public (hétérogénéité, diversité des niveaux, des filières et des besoins) • Instauration d'un climat de classe favorable à l'apprentissage • Planification et encadrement des activités en exploitation agricole, en atelier technologique ou en salle spécialisée • Mise en œuvre des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur pour des apprenants dans le cadre d'activités pratiques (exploitation agricole, atelier, laboratoire, chantier, etc.) | Assurer un cadre d'apprentissage approprié, sécurisé et adapté aux besoins des apprenants pour permettre une meilleure appropriation des enseignements |
| Mise en œuvre d'une situation d'enseignement-apprentissage à visée professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des référentiels de diplômes agricoles (CAPA, Bac Pro, BTS, etc.) • Conception de séances pédagogiques adossées à des contenus disciplinaires précis et didactisés à partir du référentiel de formation et des ressources à disposition • Conception de supports de cours à partir d'un référentiel de formation donné et de ressources pédagogiques existantes • Mise en œuvre des séances en présentiel, distanciel ou en comodal • Evaluation des apprentissages et suivi des acquisitions des apprenants • Mise en œuvre des démarches pédagogiques centrées sur l'apprenant dans une approche capacitaire | Préparer et conduire une séance d'enseignement-apprentissage dans sa discipline à partir de référentiels et d'outils mis à disposition |

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent.

On distingue :

- *des compétences transversales, correspondant à des activités elles-mêmes transversales à des métiers, des situations professionnelles ou différents secteurs professionnels ;*
- *des compétences communes aux différentes mentions de bachelor agro en lien avec les transitions ;*
- *des compétences spécifiques à la mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation » du bachelor agro en lien avec le(s) secteur(s) professionnel(s) et le(s) métier(s) concerné(s) par la mention.*

Les compétences et les connaissances acquises résultent de savoirs mobilisés pendant la formation. Pour chaque bloc de compétences communes et spécifiques, une liste non exhaustive de ces savoirs est proposée ci-après. Pour ce qui est des compétences transversales, les savoirs mobilisés sont définis par les établissements au regard des besoins spécifiques à la mention et en cohérence avec la constitution des UE.

1. Liste des compétences attestées par le diplôme

Le diplôme atteste de l'atteinte des compétences ci-dessous.

Compétences transversales :

B1 : Utiliser les outils numériques de référence

C1.1 Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe

B2 : Exploiter des données à des fins d'analyse

C2.1 Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet

C2.2 Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation

C2.3 Développer une argumentation avec esprit critique

B3 : S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère

C3.1 Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française

C3.2 Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère

B4 : Se positionner vis à vis d'un champ professionnel

C4.1 Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder

C4.2 Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte

C4.3 Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs

B5 : Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

C5.1 Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives

C5.2 Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet

C5.3 Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

C5.4 Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale

C5.5 Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

Compétences communes aux différentes mentions du bachelor agro

B6 : Manager le travail dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires en s'appuyant sur une démarche RSE.

C6.1 Accompagner l'intégration et la montée en compétences des collaborateurs

C6.2 Manager un collectif de travail

C6.3 Organiser le travail en prenant en compte la démarche RSE

B7 : Accompagner aux transitions et à la conduite du changement dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires

C7.1 intégrer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux à la conduite du changement dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires

C7.2 Accompagner un collectif d'acteurs dans l'appropriation du changement

C7.3 Accompagner la conduite de trajectoires de transitions

Compétences spécifiques à la mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation »

B8 : Gérer et animer un groupe classe en adaptant sa posture au contexte

C8.1 Identifier les besoins de son public pour ses enseignements

C8.2 Instaurer un climat favorable à l'apprentissage

C8.3 Mettre en œuvre le cadre de sécurité adapté pour soi et pour les autres dans les situations d'enseignement pratique

B9 : Mettre en œuvre une situation d'enseignement-apprentissage à visée professionnelle

C9.1 Observer et décrire des situations éducatives en référence aux concepts et outils du domaine

C9.2 Analyser collectivement des situations d'apprentissage, en référence aux référentiels en usage et aux conceptions pédagogiques

C9.3 Mettre en œuvre des démarches pédagogiques variées dans une approche par compétences ou capacités et en cohérence avec les réalités professionnelles

C9.4 Utiliser les outils et méthodes adéquats pour mettre en œuvre une situation d'enseignement-apprentissage

Dans certains établissements, les équipes pédagogiques peuvent choisir de proposer un parcours spécifique qui décline, précise ou complète les compétences proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Ce parcours permet, à travers des enseignements spécifiques, d'enrichir les ressources mobilisables dans l'acquisition et la mise en œuvre des compétences visées par le diplôme.

2. Blocs de compétences transversales

Les compétences transversales sont un marqueur de niveau qui exprime qu'un diplômé de niveau Licence est en mesure de travailler en autonomie et en responsabilité au sein d'une structure professionnelle. Elles sont identiques pour l'ensemble des mentions.

Pour ce qui est des compétences transversales, les savoirs mobilisés sont définis par les établissements au regard des besoins spécifiques à la mention et en cohérence avec la constitution des UE.

| |
|--|
| Bloc de compétences 1 : Utiliser les outils numériques de référence |
| Compétences évaluées |
| C1.1 Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe |
| Bloc de compétences 2 : Exploiter des données à des fins d'analyse |
| Compétences évaluées |
| C2.1 Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet |
| C2.2 Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation |
| C2.3 Développer une argumentation avec esprit critique |
| Bloc de compétences 3 : S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit et dans au moins une langue étrangère |
| Compétences évaluées |
| C3.1 Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française |
| C3.2 Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère |
| Bloc de compétences 4 : Se positionner vis à vis d'un champ professionnel |
| Compétences évaluées |
| C4.1 Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder |
| C4.2 Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte |
| C4.3 Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs |
| Bloc de compétences 5 : Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle |
| Compétences évaluées |
| C5.1 Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives |
| C5.2 Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet |
| C5.3 Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique |
| C5.4 Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale |
| C5.5 Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles |

3. Blocs de compétences communes aux différentes mentions du bachelor agro

En parallèle au développement de compétences psychosociales, les compétences communes relèvent des domaines du management, de l'accompagnement et du conseil selon une vision systémique de l'entreprise prenant en compte les transitions. Elles sont un marqueur de niveau du bachelor agro et identiques pour l'ensemble des mentions.

| Bloc de compétences 6 : Manager le travail dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires en s'appuyant sur une démarche RSE. | | | |
|--|--|---|---|
| Champs de compétences | SPS | Compétences évaluées | Savoirs mobilisés |
| Management du travail | Intégration et accompagnement des collaborateurs dans une logique de gestion des compétences | C6.1 Accompagner l'intégration et la montée en compétences des collaborateurs | <ul style="list-style-type: none"> - Outils et méthodes de gestion des compétences et des emplois - Fondamentaux de la psychologie-sociologie du travail - Motivation et engagement au travail - Accompagnement du changement - Réglementation des contrats de travail et de la formation professionnelle dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. |
| | Mobilisation de méthodes de management du travail adaptées au contexte | C6.2 Manager un collectif de travail | <ul style="list-style-type: none"> - Styles de management et posture managériale - Techniques de management et leadership - Techniques de communication et de gestion des conflits - Gestion des motivations et des résistances - Structuration et animation d'un collectif de travail - Gestion du temps et des priorités - Méthodes de travail collaboratives - Outils numériques de travail collaboratif - Analyse des relations interpersonnelles et des jeux de pouvoir - Gestion des émotions et bien-être au travail - Prévention des risques professionnels, psychosociaux |
| | Conduite des activités d'un collectif dans une logique d'amélioration continue | C6.3 Organiser le travail en prenant en compte la démarche RSE | <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation et règles de bonne pratique en termes de qualité, santé, sécurité au travail, environnement. - RSE et développement durable - Économie circulaire et écoconception - Intégration de la RSE dans les processus et stratégies d'entreprise - Techniques de travail durable et bien-être des collaborateurs - Prévention des discriminations au travail - Outils et indicateurs de mesure de la performance RSE |
| | Planification du travail selon les objectifs fixés, les pics d'activités et les priorités | | |

Bloc de compétences 7 :

| Accompagner aux transitions et à la conduite du changement dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires | | | |
|---|--|--|--|
| Champs de compétences | SPS | Compétences évaluées | Savoirs mobilisés |
| Accompagnement aux transitions | Animation d'un réseau de partenaires pour partager des pratiques et réfléchir, développer des innovations, des projets communs | C7.1 intégrer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux à la conduite du changement dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires | <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux liés à aux transitions, à la santé publique et au bien-être animal - Cadre de l'environnement institutionnel et politiques des activités agricoles (MSA, OPA, Syndicats, Administrations...) - Cadre réglementaire et politiques publiques en lien avec les transitions |
| | Conduite de formations internes ou externes sur les transitions en agriculture, leurs enjeux et les innovations technico-économiques | C7.2 Accompagner un collectif d'acteurs dans l'appropriation du changement | <ul style="list-style-type: none"> - Techniques et outils d'animation de groupe et de concertation participative. - Techniques et outils d'explicitation des pratiques agricoles - Techniques et outils d'identification des résistances et des points d'appui au changement - Techniques et outils de gestion des résistances et pour favoriser l'adhésion au changement (approche sociologique et psychologique) |
| | Mobilisation de dispositifs et de démarches d'accompagnement au changement pour les acteurs | C7.3 Accompagner la conduite de trajectoires de transitions | <ul style="list-style-type: none"> - Méthodes et outils de gestion de projet en lien avec les transitions agricoles (phases, outils, suivi, évaluation) - Evolutions des systèmes et process de production - Recherche de financements (publics, privés, participatifs) |
| | Conduite d'entretiens conseil ou d'accompagnement. | | |

4. Blocs de compétences spécifiques à la mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation »

Au regard des évolutions constantes du secteur agricole, l'enseignement agricole doit impérativement s'adapter et être force de proposition, d'initiative pour préparer les futurs acteurs de ce domaine. Dans cette perspective, le bachelor agro, mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation », vise à former des professionnels de l'enseignement à un ensemble diversifié de compétences afin de répondre aux exigences du secteur.

Les blocs de compétences spécifiques à cette mention doivent permettre d'acquérir des compétences propres à l'animation et la gestion de classe visant à développer un climat favorable à l'apprentissage mais aussi de permettre d'embrasser la diversité des situations propres aux disciplines techniques agricoles telles que les productions animales, végétales, les agroéquipements, l'agro-alimentaire et les sciences économiques et de gestion.

Les tableaux suivants présentent la mise en relation des compétences et des savoirs mobilisés avec les champs de compétences et les situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel d'activités.

| Bloc de compétences 8 : Gérer et animer un groupe classe en adaptant sa posture au contexte | | | |
|--|--|---|--|
| Champs de compétences | SPS | Compétences évaluées | Savoirs mobilisés |
| Gérer et animer un groupe classe en adaptant sa posture au contexte | Identification des besoins de son public (hétérogénéité, diversité des niveaux, des filières et des besoins) | Identifier les besoins de son public pour ses enseignements | <ul style="list-style-type: none"> - Sciences de l'éducation et psychologie de l'adolescent - Principes fondamentaux de la pédagogie différenciée et inclusive - Méthodologies de recueil et d'analyse des besoins éducatifs (questionnaires, observation, entretiens) - Cadres de référence liés aux élèves à besoins éducatifs particuliers |
| | Instauration d'un climat de classe favorable à l'apprentissage | Instaurer un climat favorable à l'apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> - Fondamentaux de la gestion de classe et des dynamiques collectives - Mécanismes de gestion des conflits et de médiation scolaire - Notions de communication interpersonnelle en contexte éducatif : écoute active, posture éducative, etc. - Règles de vie en collectivité et cadre réglementaire des établissements d'enseignement |
| | Planification et encadrement des activités en exploitation agricole, en atelier technologique ou en salle spécialisée | Mettre en œuvre le cadre de sécurité adapté pour soi et pour les autres dans les situations d'enseignement pratique | <ul style="list-style-type: none"> - Principes généraux de prévention des risques professionnels - Réglementation en matière de sécurité dans l'enseignement agricole adapté à la discipline (usage des équipements, produits phytosanitaires, machines agricoles) - Connaissance des équipements de protection individuelle (EPI) et des consignes de sécurité - Rôle et responsabilité de l'enseignant dans les pratiques à risques (surveillance, signalement, encadrement) |
| | Mise en œuvre des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur des élèves dans le cadre d'activités pratiques (exploitation agricole, atelier, laboratoire, chantier, etc.) | | |

Bloc de compétences 9 :

Mettre en œuvre une situation d'enseignement-apprentissage à visée professionnelle

| Champs de compétences | SPS | Compétences évaluées | Savoirs mobilisés |
|--|---|--|--|
| Mettre en œuvre une situation d'enseignement-apprentissage à visée professionnelle | Analyse des référentiels des diplômes agricoles (CAPA, Bac Pro, BTSa, etc.), ainsi que les référentiels de formation | Observer et décrire des situations éducatives en référence aux concepts et outils du domaine | <ul style="list-style-type: none"> - Principaux concepts de la pédagogie générale et professionnelle (situation d'apprentissage, posture enseignante, engagement de l'élève, climat scolaire) - Modèles d'analyse de pratiques (triangle pédagogique, cadre de la didactique professionnelle, analyse de l'activité) - Outils d'observation et de description : grille critériée, carnet d'observation, etc. - Repères institutionnels de l'enseignement agricole et référentiels de formation (CAPa, Bac Pro, BTSa) |
| | Conception de séances pédagogiques adossées à des contenus disciplinaires précis et didactisés à partir du référentiel de formation et des ressources à disposition | Analyser collectivement des situations d'apprentissage, en référence aux référentiels en usage et aux conceptions pédagogiques | <ul style="list-style-type: none"> - Méthodes de co-analyse de pratique (analyse réflexive, entretien d'explicitation, retour collectif) - Sciences de l'éducation - Analyse des référentiels de diplômes : structure, finalités, capacités et compétences visées - Fondements de la conception pédagogique (alignement pédagogique, progression, scénarisation) |
| | Conception de supports de cours à partir d'un référentiel de formation donné et de ressources pédagogiques existantes | Mettre en œuvre des démarches pédagogiques variées dans une approche par compétences ou capacités et en cohérence avec les réalités professionnelles | <ul style="list-style-type: none"> - Démarches pédagogiques en lien avec la discipline : pédagogie de projet, pédagogie inductive, classe inversée, etc. - Approche par capacité : définition, structuration, évaluation - Contextualisation professionnelle des apprentissages : liens entre savoirs et situations de travail - Didactique professionnelle appliquée aux secteurs agricoles ou agroalimentaires |
| | Mise en œuvre des séances en présentiel, distanciel ou en comodal | | |
| | Evaluation des apprentissages et suivi des acquisitions des apprenants | | |
| | Mise en œuvre des démarches pédagogiques centrées sur l'élève dans une approche par compétences ou capacités | Utiliser les outils et méthodes adéquats pour mettre en œuvre une situation d'enseignement-apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> - Principes de conception d'activités pédagogiques : objectifs, consignes, différenciation - Usages pédagogiques du numérique : ENT, outils collaboratifs, ressources multimédia - Supports pédagogiques adaptés à différents profils d'apprenants - Principes de sécurité et de responsabilité en situation pédagogique (notamment en travaux pratiques) - Méthodes d'évaluation formative et certificative : élaboration de critères, indicateurs, etc. |

REFERENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation précise les modalités d'évaluation et les critères retenus pour l'évaluation des compétences du référentiel de compétences.

Sa rédaction détaillée, avec des précisions sur :

- *les modalités d'évaluation*
- *le calendrier des évaluations,*
- *les coefficients et un rappel des ECTS liés,*
- *un descriptif des Situations d'Évaluation (SE)*

est à la charge des établissements, tout en prenant obligatoirement appui sur les éléments décrits ci-dessous.

Le référentiel d'évaluation est une pièce constitutive du dossier de demande d'accréditation des établissements à conduire et délivrer le bachelor agro « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation »

1. Modalités et critères d'évaluation des différents blocs

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités d'évaluation qu'il juge pertinentes : Evaluation écrite, orale, pratique, rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification : formation initiale, formation continue. Les évaluations, quelles que soient leurs modalités, s'appuient sur des critères :

- définis par les établissements pour ce qui relève des compétences transversales,
- prescrits dans ce référentiel d'évaluation pour les autres compétences.

Chaque unité d'enseignement (UE) fait l'objet d'une situation d'évaluation qui permet de valider une ou plusieurs compétences, en respectant le principe d'alignement pédagogique. Cela signifie que les activités pédagogiques et les modalités d'évaluation mises en œuvre sont cohérentes avec les compétences visées. Une situation d'évaluation (SE) est la situation dans laquelle le candidat va être placé pour exprimer l'atteinte d'une ou plusieurs compétences.

Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel et/ou social,
- un questionnement (ou des consignes) articulé au contexte, qui précise ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut permettre d'évaluer plusieurs compétences pouvant appartenir à un même bloc ou à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de compétences évaluées.

2. Evaluation des blocs transversaux

Les blocs transversaux sont évalués à travers leurs compétences spécifiques et en s'appuyant sur des critères d'évaluation définis par les établissements. Les modalités d'évaluation relèvent, comme pour l'ensemble des blocs de compétences, de l'autonomie des établissements.

| N° bloc | Bloc de compétences | Liste de compétences |
|---------|--|--|
| 1 | Utiliser les outils numériques de référence | C 1.1 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe |
| 2 | Exploiter des données à des fins d'analyse | C 2.1 : Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet C 2.2 : Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation C 2.3 : Développer une argumentation avec esprit critique |
| 3 | S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère | C 3.1 : Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française C 3.2 : Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère |
| 4 | Se positionner vis à vis d'un champ professionnel | C 4.1 : Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder C 4.2 : Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte C 4.3 : Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs |
| 5 | Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle | C 5.1 : Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives C 5.2 : Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet C 5.3 : Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique C 5.4 : Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale C 5.5 : Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles |

3. Critères d'évaluation des blocs communs au « bachelor agro »

| Bloc de compétences B 6 : Manager le travail dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires en s'appuyant sur une démarche RSE | Critères d'évaluation |
|--|--|
| C6.1 : Accompagner l'intégration et la montée en compétences des collaborateurs | <p>Mise en place d'un processus structuré d'intégration des nouveaux collaborateurs.</p> <p>Définition d'objectifs de montée en compétences</p> <p>Identification de formations en lien avec les besoins de l'organisation et des collaborateurs.</p> <p>Utilisation d'outils et de méthodes pour le suivi et l'évaluation des compétences</p> |
| C6.2 : Manager un collectif de travail | <p>Mise en place d'un cadre de travail favorisant la coopération et l'engagement des membres de l'équipe.</p> <p>Gestion des relations interpersonnelles et résolution des conflits.</p> <p>Justification de choix de méthodes de management adaptées</p> |
| C6.3 : Organiser le travail en prenant en compte la démarche RSE | <p>Sensibilisation et implication des collaborateurs aux enjeux de la RSE</p> <p>Évaluation de l'organisation du travail au regard des objectifs de développement durable et de la responsabilité sociétale.</p> <p>Proposition d'améliorations de l'organisation du travail en lien avec les objectifs de développement durable et la responsabilité sociétale.</p> |

| Bloc de compétences B 7 : Accompagner aux transitions et à la conduite du changement dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires | Critères d'évaluation |
|--|---|
| <p>C7.1. Intégrer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux à la conduite du changement dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires</p> | <p>Analyse des enjeux et évolutions spécifiques aux secteurs agricoles et agroalimentaires.</p> <p>Mobilisation de sources d'information pour évaluer l'impact des évolutions économiques, sociales et environnementales.</p> <p>Intégration des transitions dans l'analyse des enjeux sectoriels.</p> |
| <p>C7.2 Accompagner un collectif d'acteurs dans l'appropriation du changement</p> | <p>Identification des freins et leviers à l'appropriation du changement par les acteurs.</p> <p>Mise en œuvre de démarches participatives favorisant l'adhésion au changement.</p> <p>Communication claire et adaptée au public</p> <p>Ajustement des actions d'accompagnement en fonction des évaluations, retours et réactions des acteurs.</p> |
| <p>C7.3. Accompagner la conduite de trajectoires de transitions</p> | <p>Identification des enjeux et objectifs d'un projet de transition.</p> <p>Planification d'un projet dans ses différentes dimensions.</p> <p>Mobilisation d'outils adaptés de conduite de projet.</p> <p>Suivi et évaluation des actions mises en œuvre en lien avec un projet de transition.</p> |

4. Critères d'évaluation des blocs spécifiques à la mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation »

| Bloc de compétences B8 : Gérer et animer un groupe classe en adaptant sa posture au contexte | Critères d'évaluation |
|--|---|
| C8.1 Identifier les besoins de son public pour ses enseignements | Recueil et traitement d'informations sur les apprenants Pertinence de l'analyse des besoins Justification et adaptation des choix pédagogiques |
| C8.2 Instaurer un climat favorable à l'apprentissage | Qualité de la relation pédagogique Gestion de groupe et dynamique collective Clarté du cadre de travail et ambiance propice à l'apprentissage |
| C8.3 Mettre en œuvre le cadre de sécurité adapté pour soi et pour les autres dans les situations d'enseignement pratique | Identification des risques professionnels et pédagogiques Application des règles de sécurité et prévention des risques Transmission des règles de sécurité aux apprenants |

| Bloc de compétences B9 : Mettre en œuvre une situation d'enseignement-apprentissage à visée professionnelle | Critères d'évaluation |
|---|--|
| C9.1 Observer et décrire des situations éducatives en référence aux concepts et outils du domaine | Pertinence de l'observation (choix des éléments observés en lien avec les enjeux pédagogiques) Mobilisation appropriée du vocabulaire et des concepts pédagogiques de base (en lien avec la discipline) Description objective et structurée d'une situation éducative |
| C9.2 Analyser collectivement des situations d'apprentissage, en référence aux référentiels en usage et aux conceptions pédagogiques | Pertinence de l'analyse au regard des référentiels de formation Mobilisation des conceptions pédagogiques (approche par compétences ou capacité, triangle didactique, etc.) Capacité à argumenter en équipe et à confronter les points de vue Clarté et cohérence des propositions d'amélioration |
| C9.3 Mettre en œuvre des démarches pédagogiques variées dans une approche par compétences ou capacités et en cohérence avec les réalités professionnelles | Diversité et pertinence des démarches pédagogiques mises en œuvre Alignement entre les démarches choisies et les objectifs de formation visés Prise en compte des contextes professionnels dans la conception pédagogique Implication des apprenants dans les situations d'apprentissage |
| C9.4 Utiliser les outils et méthodes adéquats pour mettre en œuvre une situation d'enseignement-apprentissage | Pertinence des outils mobilisés en fonction des objectifs pédagogiques et le champ disciplinaire Cohérence entre les méthodes, les outils et les attendus de formation Maîtrise technique des outils utilisés en situation Adaptation des supports et méthodes aux caractéristiques du public |

REFERENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation est rédigé localement par les équipes pédagogiques.

Il contient des précisions sur :

- *le cas échéant, le descriptif du parcours spécifique au consortium,*
- *la liste des UE proposées dans la formation,*
- *un descriptif de chaque UE avec le volume horaire correspondant,*
- *la répartition des UE et des PFMP dans le calendrier de la formation,*
- *la répartition des ECTS par UE,*

Il doit se conformer aux textes réglementaires déterminant le cadre du diplôme national de 1^{er} cycle en sciences et techniques de l'agronomie, dit « bachelor agro ».

Il se réfère également à la fiche RNCP de la formation et aux référentiels d'activités et de compétences.

Le référentiel de formation est une pièce constitutive du dossier de demande d'accréditation des établissements à conduire et délivrer le bachelor agro « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation ».

La formation est conduite sur la base d'unités d'enseignement (UE). Chaque UE comporte un ensemble cohérent d'enseignements concourant à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences du référentiel de compétences. Les compétences visées par une UE peuvent relever d'un même bloc ou de blocs différents, elles peuvent être de même nature (transversales, communes ou spécifiques) ou émaner des différents types de blocs. Ainsi, dans une démarche de contextualisation des actions de formation, il est pertinent d'associer dans une même UE des compétences relevant des blocs transversaux avec des compétences relevant des blocs communs aux différentes mentions et/ou des blocs spécifiques à la mention. Ces associations permettent également d'évaluer les compétences transversales dans des situations d'évaluation complexes et contextualisées proches de la réalité professionnelle et/ou sociale.

1. Recommandations sur la mention « Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation »

Les périodes de formation en milieu professionnel

La durée totale de stage est fixée par le MASA et peuvent être réalisées en France ou à l'étranger. Les périodes de formation en milieu professionnel sont prévues dans le plan de formation, selon les besoins et contraintes de la formation.

Les stages individuels sont effectués dans des organisations relevant du domaine de la formation du diplôme, validé par l'équipe pédagogique selon les objectifs fixés. LE référentiel d'activités cible les activités et situations professionnelles concernées.

Afin de garantir une mise en œuvre cohérente et professionnalisante de la formation, les éléments suivants sont à prendre en compte dans l'organisation pédagogique du diplôme :

Structures d'accueil en stage

Les périodes de stage doivent s'effectuer au sein de structures en lien direct avec les objectifs de professionnalisation du diplôme. Elles peuvent s'organiser sous deux modalités, la première visant une immersion dans le métier d'enseignant (stage principal) et la seconde dans les métiers auxquels l'enseignant forme les apprenants le cas échéant :

1. Établissements d'enseignement agricole publics ou privés (lycées, CFA, CFPPA),
2. Organismes de développement agricole, organisations professionnelles agricoles (OPA), ou tout autre organisme œuvrant dans le champ de la formation agricole et rurale dans le cadre d'une immersion aux métiers auxquels les diplômés enseignés forment.

Le stagiaire doit **participer** à la **conception et à la réalisation d'une séance d'enseignement ou de formation**, sous la **supervision active d'un enseignant maître de stage**. À ce stade de la formation, l'implication ne porte pas sur une séquence complète ou une progression pédagogique, mais bien sur **l'élaboration ciblée d'une séance**, pensée comme une première **mise en pratique accompagnée**. La question de l'indemnisation du stage pourra être abordée en fonction du cadre réglementaire en vigueur.

Les stages doivent être choisis en **complémentarité avec la formation antérieure** du candidat, afin de favoriser la découverte ou l'approfondissement d'un nouveau contexte professionnel.

Organisation de la formation

La formation repose sur une **articulation équilibrée entre apports théoriques, mise en situation professionnelle et accompagnement de projet**. Elle se structure autour de trois modalités complémentaires :

- Enseignements académiques (sciences de l'éducation, didactique professionnelle, agronomie, pédagogie appliquée),
- Stages en milieu professionnel,
- Projets tutorés, qui permettent une immersion dans des problématiques concrètes.

Cette organisation vise à renforcer la montée en compétences progressive et l'appropriation des pratiques pédagogiques adaptées aux contextes agricoles.

Projets tutorés

Le projet tutoré constitue un élément structurant de la formation. Il s'appuie sur un **travail collectif mobilisant les capacités d'enquête, de coopération (internationale ou non) et de construction de réponse à une problématique pédagogique ou territoriale**.

Il peut s'inscrire dans :

- Un **projet d'établissement**,
- Une **demande spécifique d'une structure d'accueil**,

- Ou une **réflexion autour d'un besoin pédagogique identifié sur le terrain.**

Le projet tutoré est conçu comme un **espace de projection professionnelle et/ou de réalisation collective**, dans lequel les étudiants apprennent à travailler en équipe, à organiser et planifier une démarche, à produire des livrables contextualisés et à restituer leur travail de manière argumentée.

Les évaluations seront basées sur un ensemble de productions (rapports, supports pédagogiques, grilles d'analyse, présentations orales) et d'observations en situation, dans une logique d'acquisition progressive et contextualisée des compétences.

2. Conditions d'atteinte des compétences pour les blocs spécifiques à la mention

Bloc 8 :

Conditions d'atteinte de la compétence à « Gérer et animer un groupe classe en adaptant sa posture au contexte » :

La compétence est atteinte si l'apprenant est capable de :

- Identifier les besoins, caractéristiques et dynamiques du groupe d'apprenants afin d'adapter ses interventions pédagogiques.
- Instaurer un climat propice aux apprentissages, en mobilisant des techniques de communication adaptées et une posture professionnelle favorisant l'écoute, l'engagement et la coopération.
- Réguler les interactions et les comportements du groupe en mobilisant des stratégies éducatives adaptées aux situations rencontrées.
- Mettre en place un cadre de fonctionnement clair, sécurisant et respectueux, permettant un déroulement efficace des activités pédagogiques.
- Mobiliser des outils de gestion de groupe, de médiation ou d'animation pour favoriser la participation active et maintenir l'attention.
- Faire preuve de réactivité et de discernement face aux aléas de la dynamique de groupe, en respectant les règles déontologiques et institutionnelles.

Bloc 9 :

Conditions d'atteinte de la compétence à « Mettre en œuvre une situation d'enseignement-apprentissage à visée professionnelle » :

La compétence est atteinte si l'apprenant est capable de :

- Identifier les attendus de la situation d'enseignement à partir des référentiels de formation en vigueur dans l'enseignement agricole.
- Concevoir une séance pédagogique intégrant des objectifs explicites, en cohérence avec les compétences professionnelles visées.
- Choisir des démarches pédagogiques diversifiées et adaptées aux caractéristiques des apprenants et aux contextes professionnels de référence.
- Élaborer et utiliser des supports et outils pédagogiques pertinents, mobilisant notamment les technologies numériques éducatives.
- Conduire une séance d'enseignement en mobilisant des techniques d'animation, de gestion de groupe et de régulation des apprentissages.
- Mettre en œuvre une évaluation formative ou certificative en lien avec les objectifs pédagogiques et les critères d'évaluation identifiés.
- Réaliser un retour réflexif sur la séance menée afin d'analyser sa pratique et d'envisager des ajustements pédagogiques.
- Inscrire sa démarche pédagogique dans une perspective de professionnalisation des apprenants, en lien avec les exigences et situations du monde professionnel.